

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **4 octobre 2021**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la mairesse Madame Louise Aubé et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle  
Siège #2 - Jérôme Carrier  
Siège #3 - Samuel Roy  
Siège #4 - Tonia Despont  
Siège #5 - Poste Vacant  
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Formant quorum sous la présidence de Madame Louise Aubé, mairesse. Est aussi présent Monsieur Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que Mme Guylaine Larochelle souhaite ajouter des mots de félicitation et de remerciement à Mme Louise Aubé au point 14.3 dans l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Roy  
Appuyé par M. Jérôme Carrier

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2021
  - 5.2 - Dépôt du rapport du suivi budgétaire pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021
  - 5.3 - Autorisation d'appel d'offres pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du nouveau garage municipal
  - 5.4 - Dons et commandites
- 6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 6.1 - Dépôt des permis et certificats de septembre 2021
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 - Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois de septembre 2021
- 9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
  - 9.1 - Location Tracteur hiver 2021-2022- Bossé et Frères
- 10 - LOISIRS-TOURISME
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Adoption du règlement numéro 2021-219 portant sur la révision du plan d'urbanisme (reporté)
    - 11.1.1 - Report de l'adoption des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme révisé
    - 11.2 - Adoption du règlement de zonage refondu numéro 2021-220 (reporté)
    - 11.3 - Adoption du règlement de construction refondu numéro 2021-221 (reporté)
    - 11.4 - Adoption du règlement de lotissement refondu numéro 2021-222 (reporté)
    - 11.5 - Adoption du règlement refondu numéro 2021-223 sur les permis et certificats (reporté)
- 12 - RESSOURCES HUMAINES

2021-10  
183

- 12.1 - Permanence du directeur général et secrétaire-trésorier
- 13 - CORRESPONDANCE
  - 13.1 - Bordereau de correspondances
- 14 - VARIA
  - 14.1 - Motion de félicitations et de remerciement au comité organisateur de la levée de fonds pour Florence Gagné
  - 14.2 - Motion de remerciements aux citoyens de Saint-Raphaël
  - 14.3 - Motion de remerciement à Mme Louise Aubé mairesse
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2021-10  
184

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Attendu qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jérôme Carrier  
Appuyé par Mme Guylaine

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que rédigé.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal a répondu aux questions posées par les citoyens.

### **5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

2021-10  
185

#### **5.1 - Adoption des dépenses du mois de septembre 2021**

Attendu qu'une copie du rapport des dépenses du mois de septembre 2021 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Tonia Despont  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'accepter les dépenses du mois de septembre payées par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 368 410. 27 \$.

Je soussigné, Johnny Louis Jean, secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits suffisants pour payer ces dépenses.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-10  
186

#### **5.2 - Dépôt du rapport du suivi budgétaire pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de suivi budgétaire portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Saint-Raphaël pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021;

Attendu qu'une copie de ce rapport de suivi budgétaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jérôme Carrier  
Appuyé par Mme Marie-Josée Roy

Et résolu d'accepter le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Saint-Raphaël pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2021.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021-10  
187**

##### **5.3 - Autorisation d'appel d'offres pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du nouveau garage municipal**

Il est proposé par Mme Tonia Despont  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de rénovation et d'agrandissement du futur garage municipal.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

##### **5.4 - Dons et commandites**

Aucune demande pour la présente séance.

#### **6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **6.1 - Dépôt des permis et certificats de septembre 2021**

Vingt-sept (27) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de septembre dont deux (2) permis d'abattage d'arbres, quatre (4) additions de bâtiments, un (1) permis d'agrandissement, une (1) construction, une (1) autorisation de démolition, une (1) dérogation mineure, deux (2) de lotissement, deux (2) de captage d'eaux, onze (11) rénovations, une (1) installation septique et un (1) certificat de changement d'usage.

#### **7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **8.1 - Rapport du directeur du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois de septembre 2021**

Le directeur général dépose le rapport mensuel du service d'incendie et de sécurité publique pour le mois de septembre 2021.

#### **9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

**2021-10  
188**

##### **9.1 - Location Tracteur hiver 2021-2022- Bossé et Frères**

Considérant la proposition de location à court terme d'un tracteur CLAAS 880 pour l'hiver 2021-2022 de Bossé & Frères, soit du 1er novembre 2021 au 1er avril 2022;

Considérant que la proposition stipule 300 heures de location pour un coût total de location de 18 000\$ et un tarif pour les heures supplémentaires de 60\$/heure;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'accepter la proposition de location de Bossé & Frères, d'autoriser le directeur général à signer l'entente et de transmettre la présente résolution à l'assureur de la Municipalité.

#### **10 - LOISIRS-TOURISME**

#### **11 - LÉGISLATION**

##### **11.1 - Adoption du règlement numéro 2021-219 portant sur la révision du plan d'urbanisme (reporté)**

**Suite à la consultation publique du 4 octobre 2021, ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.**

Attendu qu' en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le conseil de la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier plan d'urbanisme ou du dernier plan révisé, selon le cas, réviser le plan en suivant, compte tenu des adaptations nécessaires, le processus prévu aux articles 109.1 à 109.9 et 110 à 110.3 ;

Attendu que la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Attendu que le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714) ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par .....  
Appuyé par .....

Et résolu d'adopter le règlement intitulé « Plan d'urbanisme révisé numéro 2021-219 » visant à remplacer le plan d'urbanisme numéro 2004-90-1 et ses amendements, ainsi de décréter par ce règlement ce qui suit :

Le Plan d'urbanisme révisé numéro 2021-219 est annexé avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-10  
189

**11.1.1 - Report de l'adoption des règlements d'urbanisme et du plan d'urbanisme révisé**

Attendu les questions et les commentaires des citoyens à la consultation publique tenue le 4 octobre 2021 sur les règlements d'urbanismes;

Attendu que le Conseil municipal a besoin du temps pour analyser les questions posées et les demandes déposées lors de la consultation publique du 4 octobre 2021;

Il est proposé par M Samuel Roy  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu de reporter l'adoption de tous les règlements d'urbanisme et le plan d'urbanisme révisé dans les 11.1, 11.2, 11.3,11.4 et 11.5 de l'ordre du jour de la séance du 4 octobre 2021 à une autre séance ultérieure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.2 - Adoption du règlement de zonage refondu numéro 2021-220 (reporté)**

**Suite à la consultation publique du 4 octobre 2021, ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.**

Attendu les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Attendu que la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les inspecteurs régionaux ;

Attendu que le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714) ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par .....  
Appuyé par .....

Et résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement de zonage numéro 2021-220 » visant à remplacer le règlement de zonage numéro 2004-90-2 et ses amendements, ainsi de décréter par ce règlement ce qui suit :

Le règlement est annexé avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.3 - Adoption du règlement de construction refondu numéro 2021-221 (reporté)**

**Suite à la consultation publique du 4 octobre 2021, ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.**

Attendu les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;  
Attendu que la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les inspecteurs régionaux ;

Attendu que le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714) ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par .....  
Appuyé par .....

Et résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement de construction refondu numéro 2021-221 » visant à remplacer le règlement de construction numéro 2004-90-3 et ses amendements, ainsi de décréter par ce règlement ce qui suit :

Le règlement est annexé avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.4 - Adoption du règlement de lotissement refondu numéro 2021-222 (reporté)**

**Suite à la consultation publique du 4 octobre 2021, ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.**

Attendu les articles 109.1, 110.3.1 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Attendu que la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les inspecteurs régionaux ;

Attendu que le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714) ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par .....  
Appuyé par .....

Et résolu d'adopter le règlement intitulé « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-222 » visant à remplacer le règlement de lotissement numéro 2004-90-4 et de décréter par ce règlement ce qui suit :

Le règlement est annexé avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11.5 - Adoption du règlement refondu numéro 2021-223 sur les permis et certificats (reporté)**

**Suite à la consultation publique du 4 octobre 2021, ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.**

Attendu que la municipalité participe au projet de refonte du plan et des règlements d'urbanisme en collaboration avec seize (16) municipalités du territoire de la MRC de Bellechasse ;

Attendu que la refonte des règlements d'urbanisme facilitera leur administration et leur application par les inspecteurs régionaux ;

Attendu que le projet est coordonné par la MRC de Bellechasse via une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Projet de mise en commun d'un service de rédaction réglementaire en urbanisme (référence MAMH : 2018-000714) ;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par .....  
Appuyé par .....

Et résolu d'adopter le règlement intitulé « RÈGLEMENT REFONDU NUMÉRO 2021-223 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS » visant à remplacer le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-90-5 et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le règlement est annexé avec la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**2021-10  
190**

### **12.1 - Permanence du directeur général et secrétaire-trésorier**

Attendu l'entrée en fonction de M. Johnny Louis Jean, en mai 2021;

Attendu l'évaluation de performance faite par la mairesse et sa satisfaction;

Attendu l'évaluation de performance du directeur général et secrétaire-trésorier a été discutée avec les membres du Conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle  
Appuyé par M Jérôme Carrier

Et résolu:

Que le Conseil accorde la permanence à M. Johnny Louis Jean au poste de « directeur général et secrétaire-trésorier »;

Que M. Johnny Louis Jean jouissent de tous les avantages liés à cette permanence;

Que la présente résolution soit effective à partir du 1er novembre 2021 comme a été prévu dans son contrat d'embauche

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **13 - CORRESPONDANCE**

### **13.1 - Bordereau de correspondances**

Aucune demande reçue pour la présente séance

## **14 - VARIA**

**2021-10  
191**

### **14.1 - Motion de félicitations et de remerciement au comité organisateur de la levée de fonds pour Florence Gagné**

Considérant tous les efforts qui ont été investis de façon altruiste dans l'organisation de l'événement;

Considérant la qualité de l'événement et l'excellent résultat de la levée de fonds;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Tonia Despont  
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'égard du comité organisateur de la levée de fonds pour Florence Gagné qui s'est tenue le 17-18-19 septembre sur le territoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2021-10  
192**

### **14.2 - Motion de remerciements aux citoyens de Saint-Raphaël**

Considérant l'excellent résultat de la participation et de la générosité des citoyens et des citoyennes lors de la levée de fonds pour Florence Gagné;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Roy  
Appuyé par M. Jérôme Carrier

Et résolu d'adopter une motion de remerciements aux citoyens de Saint-Raphaël qui ont contribué généreusement à la levée de fonds pour Florence Gagné qui s'est tenue le 17-18-19 septembre 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-10  
193

#### 14.3 - Motion de remerciement à Mme Louise Aubé mairesse

Considérant la contribution de Mme Louise Aubé comme conseillère et mairesse durant les 24 dernières années au sein du Conseil municipal;

Considérant le mandat de Mme Aubé comme mairesse prendra fin le 7 novembre 2021;

Considérant que Madame Aubé n'est pas candidate pour les élections municipales du 7 novembre 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle,  
Appuyé par Mme Marie-Josée Roy

Et résolu d'adopter une motion de remerciement à Madame Aubé, mairesse de Saint-Raphaël, afin de reconnaître l'engagement de Mme Aubé, sa contribution dans la politique municipale et son leadership au sein du conseil au cours de ces 24 dernières années.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

2021-10  
194

#### 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Josée Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Fermeture à 19h53hrs

---

Louise Aubé  
Mairesse

---

Johnny Louis Jean  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Aubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Louise Aubé, mairesse